



**MAYENNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
(NOMINATIFS)  
N°53-2023-093

PUBLIÉ LE 29 JUIN 2023

# Sommaire

## Bureau de la réglementation générale et des élections /

53-2023-06-02-00011 - Arrêté du 2 juin 2023 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales de la commune de BONCHAMP-LAVAL (2 pages)	Page 4
53-2023-06-02-00010 - Arrêté du 2 juin 2023 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales de la commune de BOUESSAY (2 pages)	Page 7
53-2023-06-02-00006 - Arrêté du 2 juin 2023 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales de la commune de BOURGON (2 pages)	Page 10
53-2023-06-02-00017 - Arrêté du 2 juin 2023 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales de la commune de COSSE-LE-VIVIEN (2 pages)	Page 13
53-2023-06-02-00016 - Arrêté du 2 juin 2023 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales de la commune de JAVRON-LES-CHAPELLES (2 pages)	Page 16
53-2023-06-02-00012 - Arrêté du 2 juin 2023 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales de la commune de SAINT-AIGNAN-DE-COUPTRAIN (2 pages)	Page 19
53-2023-06-02-00019 - Arrêté du 2 juin 2023 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales de la commune de SAINT-DENIS-DU-MAINE (2 pages)	Page 22
53-2023-06-02-00014 - Arrêté du 2 juin 2023 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales de la commune de SAINT-THOMAS-DE-COURCERIEUX (2 pages)	Page 25
53-2023-06-02-00015 - Arrêté du 2 juin 2023 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales de la commune de TRANS (2 pages)	Page 28
53-2023-06-02-00013 - Arrêté du 2 juin 2023 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales de la commune d ARQUENAY (2 pages)	Page 31
53-2023-06-02-00008 - Arrêté du 2 juin 2023 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales de la commune d ASSE-LE-BERENGER (2 pages)	Page 34
53-2023-06-02-00007 - Arrêté du 2 juin 2023 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales de la commune d ERNEE (2 pages)	Page 37

53-2023-06-02-00018 - Arrêté du 2 juin 2023 <b>??</b> portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée <b>??</b> de la régularité des listes électorales de la commune d IZE (2 pages)	Page 40
53-2023-06-02-00009 - Arrêté du 2 juin 2023 <b>??</b> portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée <b>??</b> de la régularité des listes électorales de la commune de LA CROPTTE (2 pages)	Page 43
53-2023-06-27-00001 - Arrêté du 27 juin 2023 <b>??</b> portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée <b>??</b> de la régularité des listes électorales de la commune de BAIS (2 pages)	Page 46
53-2023-06-27-00003 - Arrêté du 27 juin 2023 <b>??</b> portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée <b>??</b> de la régularité des listes électorales de la commune de LA BACONNIERE (2 pages)	Page 49
53-2023-06-27-00004 - Arrêté du 27 juin 2023 <b>??</b> portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée <b>??</b> de la régularité des listes électorales de la commune de MAYENNE (2 pages)	Page 52
53-2023-06-27-00005 - Arrêté du 27 juin 2023 <b>??</b> portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée <b>??</b> de la régularité des listes électorales de la commune de MEZANGERS (2 pages)	Page 55
53-2023-06-27-00006 - Arrêté du 27 juin 2023 <b>??</b> portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée <b>??</b> de la régularité des listes électorales de la commune de SAINT-AIGNAN-SUR-ROE (2 pages)	Page 58
53-2023-06-27-00007 - Arrêté du 27 juin 2023 <b>??</b> portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée <b>??</b> de la régularité des listes électorales de la commune de SAINT-AIGNAN-SUR-ROE (2 pages)	Page 61
53-2023-06-27-00002 - Arrêté du 27 juin 2023 <b>??</b> portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée <b>??</b> de la régularité des listes électorales de la commune d ANDOUILLE (2 pages)	Page 64
53-2023-06-27-00008 - Arrêté du 27 juin 2023 <b>??</b> portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée <b>??</b> de la régularité des listes électorales de la commune de la Bazouge-de-Chéméré (2 pages)	Page 67

Bureau de la réglementation générale et des  
élections

53-2023-06-02-00011

Arrêté du 2 juin 2023  
portant nomination des membres de la  
commission de contrôle chargée  
de la régularité des listes électorales de la  
commune de BONCHAMP-LES-LAVAL



# PRÉFÈTE DE LA MAYENNE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction de la citoyenneté

**Arrêté du 2 juin 2023  
portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée  
de la régularité des listes électorales de la commune de BONCHAMP-LES-LAVAL**

**La préfète,  
Chevalier de l'ordre national du Mérite,**

Vu le Code électoral, notamment ses articles L. 19 et R. 7 à R. 11 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 17 juillet 2020 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales de la commune de Bonchamp-les-Laval ;

Vu l'arrêté préfectoral du 2 mai 2023, régulièrement publié, portant délégation de signature à Madame Françoise BRIDE, directrice de la citoyenneté, à Mesdames et Monsieur les chefs de bureau de la direction de la citoyenneté ;

Vu les propositions du maire de la commune ;

Considérant que les membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales de la commune doivent être renouvelés ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de la Mayenne ;

**ARRETE :**

Article 1 : sont désignées, à compter du 20 juin 2023, membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales de la commune de BONCHAMP-LES-LAVAL pour une durée de trois ans ou jusqu'au prochain renouvellement intégral du conseil municipal s'il intervient avant cette échéance, les personnes dont les noms figurent dans l'annexe ci-après.

Article 2 : le secrétaire général de la préfecture de la Mayenne et le maire de la commune sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Mayenne, affiché en mairie et mis en ligne sur le site internet de la mairie s'il existe.

Pour la préfète et par délégation,  
la directrice de la citoyenneté,

Françoise BRIDE

**Annexe à l'arrêté préfectoral du 2 juin 2023 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales dans la commune de BONCHAMP-LES-LAVAL :**

Trois conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal :

- Mme Isabelle LEFEUVRE, née le 8 mai 1966 à Vitré (Ille-et-Vilaine), secrétaire de mairie, domiciliée 6 impasse du Bois Hédin à Bonchamp-les-Laval (Mayenne) ;
- M. Jean-Jacques LUCAS, né le 15 décembre 1955 à Boulon (Calvados), retraité, domicilié 6 rue du Ruisseau à Bonchamp-les-Laval (Mayenne) ;
- M. Damien LALLEMAND, né le 7 novembre 1979 à Mayenne (Mayenne), conducteur d'îlot, domicilié 24 rue Bréheret à Bonchamp-les-Laval (Mayenne).

Deux conseillers municipaux appartenant à la deuxième liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal :

- M. Michel PERRIER, né le 7 novembre 1955 à Laval (Mayenne), retraité, domicilié 6 rue Verdict Gédé à Bonchamp-les-Laval (Mayenne) ;
- Mme Anne-Marie MILLE, née 11 janvier 1964 à Ernée (Mayenne), gestionnaire de collège, domiciliée 31 rue d'Anjou à Bonchamp-les-Laval (Mayenne).

Bureau de la réglementation générale et des  
élections

53-2023-06-02-00010

Arrêté du 2 juin 2023  
portant nomination des membres de la  
commission de contrôle chargée  
de la régularité des listes électorales de la  
commune de BOUESSAY



# PRÉFÈTE DE LA MAYENNE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction de la citoyenneté

**Arrêté du 2 juin 2023  
portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée  
de la régularité des listes électorales de la commune de BOUESSAY**

**La préfète,  
Chevalier de l'ordre national du Mérite,**

Vu le Code électoral, notamment ses articles L. 19 et R. 7 à R. 11 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 28 janvier 2021 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales de la commune de Bouessay ;

Vu l'arrêté préfectoral du 2 mai 2023, régulièrement publié, portant délégation de signature à Madame Françoise BRIDE, directrice de la citoyenneté, à Mesdames et Monsieur les chefs de bureau de la direction de la citoyenneté ;

Vu les propositions du maire de la commune ;

Vu la désignation de ses représentants par le président du tribunal judiciaire de Laval ;

Considérant que les membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales de la commune doivent être renouvelés ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de la Mayenne ;

**ARRETE :**

**Article 1 :** sont désignées, à compter du 20 juin 2023, membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales de la commune de Bouessay pour une durée de trois ans ou jusqu'au prochain renouvellement intégral du conseil municipal s'il intervient avant cette échéance, les personnes dont les noms figurent dans l'annexe ci-après.

**Article 2 :** le secrétaire général de la préfecture de la Mayenne et le maire de la commune sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Mayenne, affiché en mairie et mis en ligne sur le site internet de la mairie s'il existe.

Pour la préfète et par délégation,  
La directrice de la citoyenneté,

Françoise BRIDE



**Annexe à l'arrêté préfectoral du 2 juin 2023 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales dans la commune de BOUESSAY :**

Conseiller municipal titulaire : Mme Brigitte ROCHETEAU, née le 27 mai 1969 à Vichy (Allier), conseillère assurances, domiciliée 2 rue Traversière à Bouessay (Mayenne) ;

Conseiller municipal suppléant : Mme Anita DUPONT, née le 28 février 1960 à Bernay (Eure), retraitée, domiciliée 33 rue de Sablé à Bouessay (Mayenne) ;

Délégué de l'administration titulaire : Mme Lydie SAISON, née le 23 mars 1960 à Sablé sur Sarthe (Sarthe), retraitée, domiciliée 26 b rue de Souvigné à Bouessay (Mayenne) ;

Délégué désigné par le président du tribunal judiciaire de Laval titulaire : Mme Marie-Jeanne MONSIMERT, née le 10 septembre 1954 à Auvers-le-Hamon (Sarthe), retraitée, domiciliée à Beaulieu à Bouessay (Mayenne).

Bureau de la réglementation générale et des  
élections

53-2023-06-02-00006

Arrêté du 2 juin 2023  
portant nomination des membres de la  
commission de contrôle chargée  
de la régularité des listes électorales de la  
commune de BOURGON



# PRÉFÈTE DE LA MAYENNE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction de la citoyenneté

**Arrêté du 2 juin 2023  
portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée  
de la régularité des listes électorales de la commune de BOURGON**

**La préfète,  
Chevalier de l'ordre national du Mérite,**

Vu le Code électoral, notamment ses articles L. 19 et R. 7 à R. 11 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 3 mai 2021 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales de la commune de Bourgon ;

Vu l'arrêté préfectoral du 2 mai 2023, régulièrement publié, portant délégation de signature à Madame Françoise BRIDE, directrice de la citoyenneté, à Mesdames et Monsieur les chefs de bureau de la direction de la citoyenneté ;

Vu les propositions du maire de la commune ;

Vu la désignation de ses représentants par le président du tribunal judiciaire de Laval ;

Considérant que les membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales de la commune doivent être renouvelés ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de la Mayenne ;

**ARRÊTE :**

**Article 1 :** sont désignées, à compter du 20 juin 2023, membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales de la commune de Bourgon pour une durée de trois ans ou jusqu'au prochain renouvellement intégral du conseil municipal s'il intervient avant cette échéance, les personnes dont les noms figurent dans l'annexe ci-après.

**Article 2 :** le secrétaire général de la préfecture de la Mayenne et le maire de la commune sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Mayenne, affiché en mairie et mis en ligne sur le site internet de la mairie s'il existe.

Pour la préfète et par délégation,  
La directrice de la citoyenneté,

Françoise BRIDE

**Annexe à l'arrêté préfectoral du 2 juin 2023 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales dans la commune de BOURGON :**

Conseiller municipal titulaire : M. Damien BARON, né le 20 janvier 1974 à Laval (Mayenne), agriculteur, domicilié 28 Champesjus à Bourgon (Mayenne) ;

Conseiller municipal suppléant : Mme Céline DEFORGE, née le 13 février 1971 au Mans (Sarthe), agricultrice, domiciliée 32 La Lardais ;

Délégué de l'administration titulaire : M. Daniel BARON, né le 11 avril 1959 à Laval (Mayenne), retraité, domicilié 1 rue des Forges à Bourgon (Mayenne) ;

Délégué de l'administration suppléant : Mme Elodie BANEUX, née le 27 août 1993 à Courbevoie (Hauts-de-Seine), chargée de planification, domiciliée 6 Les Brosses à Bourgon (Mayenne) ;

Délégué désigné par le président du tribunal judiciaire de Laval titulaire : M. Bernard GUESDON, né le 2 avril 1957 à Saint M'Hervé (Ille-et-Vilaine), retraité, domicilié 7 Le Martinet à Bourgon (Mayenne) ;

Délégué désigné par le président du tribunal judiciaire de Laval suppléant : Mme Hélène PRIOUX-RICHARD, née le 3 mars 1981 à Nevers (Nièvre), salariée agricole, domiciliée 4 La Marcherie à Bourgon (Mayenne).

Bureau de la réglementation générale et des  
élections

53-2023-06-02-00017

Arrêté du 2 juin 2023  
portant nomination des membres de la  
commission de contrôle chargée  
de la régularité des listes électorales de la  
commune de COSSE-LE-VIVIEN



# PRÉFÈTE DE LA MAYENNE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction de la citoyenneté

**Arrêté du 2 juin 2023  
portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée  
de la régularité des listes électorales de la commune de COSSE-LE-VIVIEN**

**La préfète,  
Chevalier de l'ordre national du Mérite,**

Vu le Code électoral, notamment ses articles L. 19 et R. 7 à R. 11 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 15 janvier 2021 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales de la commune de Cossé-le-Vivien ;

Vu l'arrêté préfectoral du 2 mai 2023, régulièrement publié, portant délégation de signature à Madame Françoise BRIDE, directrice de la citoyenneté, à Mesdames et Monsieur les chefs de bureau de la direction de la citoyenneté ;

Vu les propositions du maire de la commune ;

Vu la désignation de ses représentants par le président du tribunal judiciaire de Laval ;

Considérant que les membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales de la commune doivent être renouvelés ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de la Mayenne ;

**ARRÊTE :**

**Article 1 :** sont désignées, à compter du 20 juin 2023, membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales de la commune de Cossé-le-Vivien pour une durée de trois ans ou jusqu'au prochain renouvellement intégral du conseil municipal s'il intervient avant cette échéance, les personnes dont les noms figurent dans l'annexe ci-après.

**Article 2 :** le secrétaire général de la préfecture de la Mayenne et le maire de la commune sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Mayenne, affiché en mairie et mis en ligne sur le site internet de la mairie s'il existe.

Pour la préfète et par délégation,  
La directrice de la citoyenneté,

Françoise BRIDE

**Annexe à l'arrêté préfectoral du 2 juin 2023 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales dans la commune de COSSE-LE-VIVIEN :**

Conseiller municipal titulaire : M. Willy GAUME, né le 10 mars 1981 à Laval (Mayenne), technicien électronique, domicilié 48 rue de l'Oriette à Cossé-le-Vivien (Mayenne) ;

Conseiller municipal suppléant : Mme Véronique ROUSSELET, née le 4 octobre 1970 à Château-Gontier, coiffeuse, domiciliée 6 rue des Pâquerettes à Cossé-le-Vivien (Mayenne) ;

Délégué de l'administration titulaire : Mme Maryvonne GAUTIER, né le 16 mai 1955 à Rustroff (Moselle), retraitée, domiciliée 17 rue de la République à Cossé-le-Vivien (Mayenne) ;

Délégué de l'administration suppléant : Mme Bernadette RAIMBAULT, née le 18 avril 1961 à Craon (Mayenne), retraitée, domiciliée 3260 route de la Thuallière – La Blanchardière à Cossé-le-Vivien (Mayenne) ;

Délégué désigné par le président du tribunal judiciaire de Laval titulaire : M. Joël BARRAIS, né le 11 mars 1959 à Cossé-le-Vivien (Mayenne), retraité, domicilié 11 rue des Peupliers à Cossé-le-Vivien (Mayenne) ;

Délégué désigné par le président du tribunal judiciaire de Laval suppléant : M. Gérard LEZE, né le 27 janvier 1950 à Cossé-le-Vivien (Mayenne), retraité, domicilié 18 rue de la Motte à Cossé-le-Vivien (Mayenne).

Bureau de la réglementation générale et des  
élections

53-2023-06-02-00016

Arrêté du 2 juin 2023  
portant nomination des membres de la  
commission de contrôle chargée  
de la régularité des listes électorales de la  
commune de JAVRON-LES-CHAPELLES





# PRÉFÈTE DE LA MAYENNE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction de la citoyenneté

**Arrêté du 2 juin 2023  
portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée  
de la régularité des listes électorales de la commune de JAVRON-LES-CHAPELLES**

**La préfète,  
Chevalier de l'ordre national du Mérite,**

Vu le Code électoral, notamment ses articles L. 19 et R. 7 à R. 11 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 10 novembre 2020 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales de la commune de Javron-les-Chapelles ;

Vu l'arrêté préfectoral du 2 mai 2023, régulièrement publié, portant délégation de signature à Madame Françoise BRIDE, directrice de la citoyenneté, à Mesdames et Monsieur les chefs de bureau de la direction de la citoyenneté ;

Vu les propositions du maire de la commune ;

Vu la désignation de ses représentants par le président du tribunal judiciaire de Laval ;

Considérant que les membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales de la commune doivent être renouvelés ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de la Mayenne ;

**ARRÊTE :**

**Article 1 :** sont désignées, à compter du 20 juin 2023, membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales de la commune de Javron-les-Chapelles pour une durée de trois ans ou jusqu'au prochain renouvellement intégral du conseil municipal s'il intervient avant cette échéance, les personnes dont les noms figurent dans l'annexe ci-après.

**Article 2 :** le secrétaire général de la préfecture de la Mayenne et le maire de la commune sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Mayenne, affiché en mairie et mis en ligne sur le site internet de la mairie s'il existe.

Pour la préfète et par délégation,  
La directrice de la citoyenneté,

Françoise BRIDE

**Annexe à l'arrêté préfectoral du 2 juin 2023 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales dans la commune de JAVRON-LES-CHAPELLES :**

Conseiller municipal titulaire : Mme Christine LEROY, née le 22 octobre 1963 à Laval (Mayenne), formatrice, domiciliée 10 lot. Les Raimbaudières à Javron-les-Chapelles (Mayenne) ;

Conseiller municipal suppléant : M. Didier GASNIER, né le 6 décembre 1972 à Alençon (Orne), ouvrier qualifié, domicilié 10 La Mussardière à Javron-les-Chapelles (Mayenne) ;

Délégué de l'administration titulaire : M. Jean-Paul PINCON, né le 7 mai 1947 à Javron-les-Chapelles (Mayenne), employé, domicilié 2 rue Fernand Berger à Javron-les-Chapelles (Mayenne) ;

Délégué de l'administration suppléant : M. Didier PIERRE, né le 12 juillet 1967 à Paris (Paris), employé, domicilié 1 Le Gast Bousselet à Javron-les-Chapelles (Mayenne) ;

Délégué désigné par le président du tribunal judiciaire de Laval titulaire : M. Alain RATTIER, né le 23 décembre 1947 à Les Chapelles (Mayenne), retraité, domicilié 2 Les Petites Molières à Javron-les-Chapelles (Mayenne);

Délégué désigné par le président du tribunal judiciaire de Laval suppléant : M. Francis VERRIER, né le 19 décembre 1951 à Argentan (Orne), retraité, domicilié 24 rue du Dr Cumin à Javron-les-Chapelles (Mayenne).

Bureau de la réglementation générale et des  
élections

53-2023-06-02-00012

Arrêté du 2 juin 2023  
portant nomination des membres de la  
commission de contrôle chargée  
de la régularité des listes électorales de la  
commune de SAINT-AIGNAN-DE-COUPTRAIN



# PRÉFÈTE DE LA MAYENNE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction de la citoyenneté

**Arrêté du 2 juin 2023  
portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée  
de la régularité des listes électorales de la commune de SAINT-AIGNAN-DE-COUPTRAIN**

**La préfète,  
Chevalier de l'ordre national du Mérite,**

Vu le Code électoral, notamment ses articles L. 19 et R. 7 à R. 11 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 27 novembre 2020 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales de la commune de Saint-Aignan-de-Couptrain ;

Vu l'arrêté préfectoral du 2 mai 2023, régulièrement publié, portant délégation de signature à Madame Françoise BRIDE, directrice de la citoyenneté, à Mesdames et Monsieur les chefs de bureau de la direction de la citoyenneté ;

Vu les propositions du maire de la commune ;

Vu la désignation de ses représentants par le président du tribunal judiciaire de Laval ;

Considérant que les membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales de la commune doivent être renouvelés ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de la Mayenne ;

**A R R E T E :**

**Article 1 :** sont désignées, à compter du 20 juin 2023, membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales de la commune de Saint-Aignan-de-Couptrain pour une durée de trois ans ou jusqu'au prochain renouvellement intégral du conseil municipal s'il intervient avant cette échéance, les personnes dont les noms figurent dans l'annexe ci-après.

**Article 2 :** le secrétaire général de la préfecture de la Mayenne et le maire de la commune sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Mayenne, affiché en mairie et mis en ligne sur le site internet de la mairie s'il existe.

Pour la préfète et par délégation,  
La directrice de la citoyenneté,

Françoise BRIDE

**Annexe à l'arrêté préfectoral du 2 juin 2023 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales dans la commune de SAINT-AIGNAN-DE-COUPTRAIN :**

Conseiller municipal titulaire : Mme Patricia GEORGEAULT, née le 20 janvier 1983 à Vitré (Ille-et-Vilaine), infirmière, domiciliée 1 rue du Calvaire à Saint-Aignan-de-Couptrain (Mayenne) ;

Conseiller municipal suppléant : M. Dominique DAVOUST, né le 22 novembre 1966 à Mayenne (Mayenne), maçon, domicilié 275 Les Plaines à Saint-Aignan-de-Couptrain (Mayenne) ;

Délégué de l'administration titulaire : Mme Odette JARRY, née le 28 septembre 1941 à Saint-Aignan-de-Couptrain (Mayenne), retraitée, domiciliée 8 rue de la Croix Blanche à Saint-Aignan-de-Couptrain (Mayenne) ;

Délégué de l'administration suppléant : Mme Eliane DELOGE, née le 22 mars 1955 à Javron (Mayenne), retraitée, domiciliée 7 rue de la Croix Blanche à Saint-Aignan-de-Couptrain (Mayenne) ;

Délégué désigné par le président du tribunal judiciaire de Laval titulaire : Mme Chantal DROLON, née le 14 avril 1966 à Domfront (Orne), coiffeuse, domiciliée La Petite Hurlière à Saint-Aignan-de-Couptrain (Mayenne) ;

Délégué désigné par le président du tribunal judiciaire de Laval suppléant : M. Raymond LEMEUNIER, né le 17 février 1952 à Saint-Aignan-de-Couptrain (Mayenne), retraité, domicilié 2 rue de la Fontaine à Saint-Aignan-de-Couptrain (Mayenne).

Bureau de la réglementation générale et des  
élections

53-2023-06-02-00019

Arrêté du 2 juin 2023  
portant nomination des membres de la  
commission de contrôle chargée  
de la régularité des listes électorales de la  
commune de SAINT-DENIS-DU-MAINE



# PRÉFÈTE DE LA MAYENNE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction de la citoyenneté

**Arrêté du 2 juin 2023  
portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée  
de la régularité des listes électorales de la commune de SAINT-DENIS-DU-MAINE**

**La préfète,  
Chevalier de l'ordre national du Mérite,**

Vu le Code électoral, notamment ses articles L. 19 et R. 7 à R. 11 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 8 octobre 2020 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales de la commune de Saint-Denis-du-Maine ;

Vu l'arrêté préfectoral du 2 mai 2023, régulièrement publié, portant délégation de signature à Madame Françoise BRIDE, directrice de la citoyenneté, à Mesdames et Monsieur les chefs de bureau de la direction de la citoyenneté ;

Vu les propositions du maire de la commune ;

Vu la désignation de ses représentants par le président du tribunal judiciaire de Laval ;

Considérant que les membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales de la commune doivent être renouvelés ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de la Mayenne ;

**A R R E T E :**

**Article 1 :** sont désignées, à compter du 20 juin 2023, membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales de la commune de Saint-Denis-du-Maine pour une durée de trois ans ou jusqu'au prochain renouvellement intégral du conseil municipal s'il intervient avant cette échéance, les personnes dont les noms figurent dans l'annexe ci-après.

**Article 2 :** le secrétaire général de la préfecture de la Mayenne et le maire de la commune sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Mayenne, affiché en mairie et mis en ligne sur le site internet de la mairie s'il existe.

Pour la préfète et par délégation,  
La directrice de la citoyenneté,

Françoise BRIDE

**Annexe à l'arrêté préfectoral du 2 juin 2023 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales dans la commune de SAINT-DENIS-DU-MAINE :**

Conseiller municipal titulaire : Mme Elodie PETIT, née le 6 août 1986 au Mans (Sarthe), cadre de production, domiciliée 2 rue du Temple à Saint-Denis-du-Maine (Mayenne) ;

Conseiller municipal suppléant : Mme Lydie REAUTE, née 11 mai 1969 à Craon (Mayenne), aide-soignante, domiciliée 2 lot du Paradis à Saint-Denis-du-Maine (Mayenne) ;

Délégué de l'administration titulaire : Mme Nathalie ROUILLERE ,née le 11 mai 1974 à Château-Gontier (Mayenne), employée de laboratoire, domiciliée 8 lot du Temple à Saint-Denis-du-Maine (Mayenne) ;

Délégué de l'administration suppléant : Mme Christelle Hamond, née le 9 avril 1970 à Château-Gontier (Mayenne), aide-soignante, domiciliée 4 rue des Blés à Saint-Denis-de-Maine (Mayenne) ;

Délégué désigné par le président du tribunal judiciaire de Laval titulaire : M. Nicolas QUESNE, né le 7 novembre 1987 à Château-Gontier (Mayenne), formateur, domicilié 2 rue des Blés à Saint-Denis-du-Maine (Mayenne) ;

Délégué désigné par le président du tribunal judiciaire de Laval suppléant : M. Olivier REAUTE, né le 11 mars 1970 à Laval (Mayenne), agent de production, domicilié 2 lot de Paradis à Saint-Denis-du-Maine (Mayenne).



Bureau de la réglementation générale et des  
élections

53-2023-06-02-00014

Arrêté du 2 juin 2023

portant nomination des membres de la  
commission de contrôle chargée  
de la régularité des listes électorales de la  
commune de SAINT-THOMAS-DE-COURCERIEERS



# PRÉFÈTE DE LA MAYENNE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction de la citoyenneté

**Arrêté du 2 juin 2023  
portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée  
de la régularité des listes électorales de la commune de SAINT-THOMAS-DE-COURCERIEERS**

**La préfète,  
Chevalier de l'ordre national du Mérite,**

Vu le Code électoral, notamment ses articles L. 19 et R. 7 à R. 11 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 12 octobre 2020 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales de la commune de Saint-Thomas-de-Courceriers ;

Vu l'arrêté préfectoral du 2 mai 2023, régulièrement publié, portant délégation de signature à Madame Françoise BRIDE, directrice de la citoyenneté, à Mesdames et Monsieur les chefs de bureau de la direction de la citoyenneté ;

Vu les propositions du maire de la commune ;

Vu la désignation de ses représentants par le président du tribunal judiciaire de Laval ;

Considérant que les membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales de la commune doivent être renouvelés ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de la Mayenne ;

**ARRETE :**

**Article 1 :** sont désignées, à compter du 20 juin 2023, membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales de la commune de Saint-Thomas-de-Courceriers pour une durée de trois ans ou jusqu'au prochain renouvellement intégral du conseil municipal s'il intervient avant cette échéance, les personnes dont les noms figurent dans l'annexe ci-après.

**Article 2 :** le secrétaire général de la préfecture de la Mayenne et le maire de la commune sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Mayenne, affiché en mairie et mis en ligne sur le site internet de la mairie s'il existe.

Pour la préfète et par délégation,  
La directrice de la citoyenneté,

Françoise BRIDE

**Annexe à l'arrêté préfectoral du 2 juin 2023 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales dans la commune de SAINT-THOMAS-DE-COURCERIEERS :**

Conseiller municipal titulaire : M. Jean-Etienne MENAGE, né le 29 septembre 1980 à Mayenne (Mayenne), agriculteur, domicilié 75 chemin du Perron à Saint-Thomas-de-Courcieriers (Mayenne) ;

Conseiller municipal suppléant : M. Alain MARMION, né le 13 février 1954 à Chaumont (Haute-Marne), retraité, domicilié 4 rue de la Vaudelle à Saint-Thomas-de-Courcieriers (Mayenne) ;

Délégué de l'administration titulaire : Mme Odile MENAGE, née le 19 février 1947 à Bais (Mayenne), retraitée, domiciliée 7bis rue de la Mairie à Saint-Thomas-de-Courcieriers (Mayenne) ;

Délégué de l'administration suppléant : M. Jean-Claude MORIN, né le 23 janvier 1946 à Saint-Thomas-de-Courcieriers (Mayenne), retraité, domicilié 560 chemin de la Faucherie à Saint-Thomas-de-Courcieriers (Mayenne) ;

Délégué désigné par le président du tribunal judiciaire de Laval titulaire : M. Michel TURMEAU, né le 3 février 1947 à Saint-Thomas-de-Courcieriers, retraité, domicilié 115 chemin de la Mériazière à Saint-Thomas-de-Courcieriers (Mayenne) ;

Délégué désigné par le président du tribunal judiciaire de Laval suppléant : Mme Odile DEVILLARD, née le 26 mai 1958 à Nancy (Meurthe-et-Moselle), retraitée, domiciliée 80 chemin de la Guêtrie à Saint-Thomas-de-Courcieriers (Mayenne).

Bureau de la réglementation générale et des  
élections

53-2023-06-02-00015

Arrêté du 2 juin 2023  
portant nomination des membres de la  
commission de contrôle chargée  
de la régularité des listes électorales de la  
commune de TRANS



# PRÉFÈTE DE LA MAYENNE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction de la citoyenneté

**Arrêté du 2 juin 2023  
portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée  
de la régularité des listes électorales de la commune de TRANS**

**La préfète,  
Chevalier de l'ordre national du Mérite,**

Vu le Code électoral, notamment ses articles L. 19 et R. 7 à R. 11 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 2 octobre 2020 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales de la commune de Trans ;

Vu l'arrêté préfectoral du 2 mai 2023, régulièrement publié, portant délégation de signature à Madame Françoise BRIDE, directrice de la citoyenneté, à Mesdames et Monsieur les chefs de bureau de la direction de la citoyenneté ;

Vu les propositions du maire de la commune ;

Vu la désignation de ses représentants par le président du tribunal judiciaire de Laval ;

Considérant que les membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales de la commune doivent être renouvelés ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de la Mayenne ;

**A R R E T E :**

**Article 1 :** sont désignées, à compter du 20 juin 2023, membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales de la commune de Trans pour une durée de trois ans ou jusqu'au prochain renouvellement intégral du conseil municipal s'il intervient avant cette échéance, les personnes dont les noms figurent dans l'annexe ci-après.

**Article 2 :** le secrétaire général de la préfecture de la Mayenne et le maire de la commune sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Mayenne, affiché en mairie et mis en ligne sur le site internet de la mairie s'il existe.

Pour la préfète et par délégation,  
La directrice de la citoyenneté,

Françoise BRIDE

**Annexe à l'arrêté préfectoral du 2 juin 2023 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales dans la commune de TRANS :**

Conseiller municipal titulaire : Mme Sandrine PLARD, née le 31 décembre 1973 à Orsay (Essonne), agricultrice, domiciliée 2055 route de Courcité à Trans (Mayenne) ;

Conseiller municipal suppléant : M. Lionel BRIFFAULT, né le 18 octobre 1963 à Rouesse-Vasse (Sarthe), artisan couvreur, domicilié 11 rue des Lavandières à Trans (Mayenne) ;

Délégué de l'administration titulaire : M. Edgar BESNIER, né le 10 avril 1952 à Averton (Mayenne), retraité, domicilié 45 chemin de la Filardière à Trans (Mayenne) ;

Délégué de l'administration suppléant : Mme Nathalie LAUTRU, née 10 mars 1973 à Mayenne (Mayenne), monitrice-éducatrice, domiciliée 11 rue des Loisirs à Trans (Mayenne) ;

Délégué désigné par le président du tribunal judiciaire de Laval titulaire : M. Raymond MORTIER, né le 28 avril 1951 à Trans (Mayenne), retraité, domicilié 315 chemin des Landes à trans (Mayenne) ;

Délégué désigné par le président du tribunal judiciaire de Laval suppléant : M. Jean-Yves PLARD, né le 21 août 1954 à Mayenne (Mayenne), retraité, domicilié 60 chemin des Croisettes à Trans (Mayenne).

Bureau de la réglementation générale et des  
élections

53-2023-06-02-00013

Arrêté du 2 juin 2023  
portant nomination des membres de la  
commission de contrôle chargée  
de la régularité des listes électorales de la  
commune d ARQUENAY



# PRÉFÈTE DE LA MAYENNE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction de la citoyenneté

**Arrêté du 2 juin 2023  
portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée  
de la régularité des listes électorales de la commune d'ARQUENAY**

**La préfète,  
Chevalier de l'ordre national du Mérite,**

Vu le Code électoral, notamment ses articles L. 19 et R. 7 à R. 11 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 22 janvier 2021 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales de la commune d'Arquenay ;

Vu l'arrêté préfectoral du 2 mai 2023, régulièrement publié, portant délégation de signature à Madame Françoise BRIDE, directrice de la citoyenneté, à Mesdames et Monsieur les chefs de bureau de la direction de la citoyenneté ;

Vu les propositions du maire de la commune ;

Vu la désignation de ses représentants par le président du tribunal judiciaire de Laval ;

Considérant que les membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales de la commune doivent être renouvelés ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de la Mayenne ;

**ARRETE :**

**Article 1 :** sont désignées, à compter du 20 juin 2023, membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales de la commune d'Arquenay pour une durée de trois ans ou jusqu'au prochain renouvellement intégral du conseil municipal s'il intervient avant cette échéance, les personnes dont les noms figurent dans l'annexe ci-après.

**Article 2 :** le secrétaire général de la préfecture de la Mayenne et le maire de la commune sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Mayenne, affiché en mairie et mis en ligne sur le site internet de la mairie s'il existe.

Pour la préfète et par délégation,  
La directrice de la citoyenneté,

Françoise BRIDE



**Annexe à l'arrêté préfectoral du 2 juin 2023 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales dans la commune d'ARQUENAY :**

Conseiller municipal titulaire : M. Jean-Paul BREHIN, né le 6 mars 1963 à Laval (Mayenne), agriculteur, domicilié Les Grandières à Arquenay (Mayenne) ;

Conseiller municipal suppléant : Mme Melinda BRUNEAU, née le 26 mai 1979 à Laval (Mayenne), agricultrice, domiciliée L'Édrèche à Arquenay (Mayenne) ;

Délégué de l'administration titulaire : Mme Monique LOISEAU, née le 4 décembre 1960 à Laval (Mayenne), retraitée, domiciliée 30 rue de la Gare à Arquenay (Mayenne) ;

Délégué de l'administration suppléant : Mme Christelle LELIEVRE, née le 25 août 1971 à Château-Gontier (Mayenne), assistante administrative, domiciliée Les Hayes Guyons à Arquenay (Mayenne) ;

Délégué désigné par le président du tribunal judiciaire de Laval titulaire : Mme Ginette GAHERY, née le 10 octobre 1955 à Bazougers (Mayenne), retraitée, domiciliée La Romeraie à Arquenay (Mayenne) ;

Délégué désigné par le président du tribunal judiciaire de Laval suppléant : Mme Marie-Madeleine ROUEIL, née le 10 avril 1948 à Arquenay (Mayenne), retraitée, domiciliée Montbrault à Arquenay (Mayenne).

Bureau de la réglementation générale et des  
élections

53-2023-06-02-00008

Arrêté du 2 juin 2023  
portant nomination des membres de la  
commission de contrôle chargée  
de la régularité des listes électorales de la  
commune d ASSE-LE-BERENGER



# PRÉFÈTE DE LA MAYENNE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction de la citoyenneté

**Arrêté du 2 juin 2023  
portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée  
de la régularité des listes électorales de la commune d'ASSE-LE-BERENGER**

**La préfète,  
Chevalier de l'ordre national du Mérite,**

Vu le Code électoral, notamment ses articles L. 19 et R. 7 à R. 11 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 12 novembre 2020 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales de la commune d'Assé-le-Berenger ;

Vu l'arrêté préfectoral du 2 mai 2023, régulièrement publié, portant délégation de signature à Madame Françoise BRIDE, directrice de la citoyenneté, à Mesdames et Monsieur les chefs de bureau de la direction de la citoyenneté ;

Vu les propositions du maire de la commune ;

Vu la désignation de ses représentants par le président du tribunal judiciaire de Laval ;

Considérant que les membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales de la commune doivent être renouvelés ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de la Mayenne ;

**ARRETE :**

**Article 1 :** sont désignées, à compter du 20 juin 2023, membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales de la commune d'Assé-le-Berenger pour une durée de trois ans ou jusqu'au prochain renouvellement intégral du conseil municipal s'il intervient avant cette échéance, les personnes dont les noms figurent dans l'annexe ci-après.

**Article 2 :** le secrétaire général de la préfecture de la Mayenne et le maire de la commune sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Mayenne, affiché en mairie et mis en ligne sur le site internet de la mairie s'il existe.

Pour la préfète et par délégation,  
La directrice de la citoyenneté,

Françoise BRIDE

**Annexe à l'arrêté préfectoral du 2 juin 2023 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales dans la commune d'ASSE-LE-BERENGER :**

Conseiller municipal titulaire : Mme Joëlle MOUTON, née le 4 février 1954 à La Ferté-Macé (Orne), retraitée, domiciliée, 1 rue du Perthuis à Assé-le-Bérenger (Mayenne) ;

Conseiller municipal suppléant : M. Olivier PROVOST, né le 26 avril 1970 au Mans (Sarthe), professeur, domicilié La Lande à Assé-le-Bérenger (Mayenne) ;

Délégué de l'administration titulaire : M. Alain ROCTON, né le 20 mars 1954 à Assé-le-Bérenger (Mayenne), retraité, domicilié Le Lais à Assé-le-Bérenger (Mayenne) ;

Délégué de l'administration suppléant : Mme Myriam LEROUX, née le 8 janvier 1955 à Châtellerault (Vienne), retraitée, domiciliée 10 route d'Evron à Assé-le-Bérenger (Mayenne) ;

Délégué désigné par le président du tribunal judiciaire de Laval titulaire : M. Patrick BETTON, né le 6 juillet 1959 aux Deux-Evailles (Mayenne), retraité, domicilié 8 rue Perthuis à Assé-le-Bérenger (Mayenne) ;

Délégué désigné par le président du tribunal judiciaire de Laval suppléant : Mme Agnès GANDON, née le 24 janvier 1958 à Torcé en Charnie (Mayenne), retraitée, domiciliée Lilas Blanc à Assé-le-Bérenger (Mayenne).

Bureau de la réglementation générale et des  
élections

53-2023-06-02-00007

Arrêté du 2 juin 2023  
portant nomination des membres de la  
commission de contrôle chargée  
de la régularité des listes électorales de la  
commune d ERNEE



# PRÉFÈTE DE LA MAYENNE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction de la citoyenneté

**Arrêté du 2 juin 2023  
portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée  
de la régularité des listes électorales de la commune d'ERNEE**

**La préfète,  
Chevalier de l'ordre national du Mérite,**

Vu le Code électoral, notamment ses articles L. 19 et R. 7 à R. 11 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 5 novembre 2020 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales de la commune d'Ernée ;

Vu l'arrêté préfectoral du 2 mai 2023, régulièrement publié, portant délégation de signature à Madame Françoise BRIDE, directrice de la citoyenneté, à Mesdames et Monsieur les chefs de bureau de la direction de la citoyenneté ;

Vu les propositions du maire de la commune ;

Vu la désignation de ses représentants par le président du tribunal judiciaire de Laval ;

Considérant que les membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales de la commune doivent être renouvelés ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de la Mayenne ;

**A R R E T E :**

**Article 1 :** sont désignées, à compter du 20 juin 2023, membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales de la commune d'Ernée pour une durée de trois ans ou jusqu'au prochain renouvellement intégral du conseil municipal s'il intervient avant cette échéance, les personnes dont les noms figurent dans l'annexe ci-après.

**Article 2 :** le secrétaire général de la préfecture de la Mayenne et le maire de la commune sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Mayenne, affiché en mairie et mis en ligne sur le site internet de la mairie s'il existe.

Pour la préfète et par délégation,  
La directrice de la citoyenneté,

Françoise BRIDE

**Annexe à l'arrêté préfectoral du 2 juin 2023 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales dans la commune d'ERNEE :**

Conseiller municipal titulaire : Mme Denise LE GOFF épouse CARDINAL, née le 26 octobre 1955 à Kernilis (Finistère), retraitée, domiciliée 5 rue Guy de Maupassant à Ernée (Mayenne) ;

Conseiller municipal suppléant : Mme Pierrette LUCAS épouse FONTAINE, née le 30 mars 1957 à Montaudin (Mayenne), retraitée, domiciliée 19 boulevard Pasteur à Ernée (Mayenne) ;

Délégué de l'administration titulaire : M. Albert LEBLANC, né le 12 mai 1947 à Ernée (Mayenne), retraité, domicilié 2 rue Clouard à Ernée (Mayenne) ;

Délégué de l'administration suppléant : M. Pascal PAUTREL, né le 19 avril 1961 à Ernée (Mayenne), retraité, domicilié 6 avenue Mozart à Ernée (Mayenne) ;

Délégué désigné par le président du tribunal judiciaire de Laval titulaire : Mme Rolande GOUGEON épouse SINOPE, née le 29 janvier 1955 à Ernée (Mayenne), retraitée, domiciliée 24 avenue de la Libération à Ernée (Mayenne) ;

Délégué désigné par le président du tribunal judiciaire de Laval suppléant : M. Loïc COLINET, né le 15 février 1956 à Louvigné de Bais (Ille-et-Vilaine), retraité, domicilié 36 rue Ambroise Paré à Ernée (Mayenne).

Bureau de la réglementation générale et des  
élections

53-2023-06-02-00018

Arrêté du 2 juin 2023  
portant nomination des membres de la  
commission de contrôle chargée  
de la régularité des listes électorales de la  
commune d IZE





# PRÉFÈTE DE LA MAYENNE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction de la citoyenneté

## Arrêté du 2 juin 2023 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales de la commune d'IZE

La préfète,  
Chevalier de l'ordre national du Mérite,

Vu le Code électoral, notamment ses articles L. 19 et R. 7 à R. 11 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 16 avril 2021 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales de la commune d'Izé ;

Vu l'arrêté préfectoral du 2 mai 2023, régulièrement publié, portant délégation de signature à Madame Françoise BRIDE, directrice de la citoyenneté, à Mesdames et Monsieur les chefs de bureau de la direction de la citoyenneté ;

Vu les propositions du maire de la commune ;

Vu la désignation de ses représentants par le président du tribunal judiciaire de Laval ;

Considérant que les membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales de la commune doivent être renouvelés ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de la Mayenne ;

### ARRETE :

**Article 1 :** sont désignées, à compter du 20 juin 2023, membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales de la commune d'Izé pour une durée de trois ans ou jusqu'au prochain renouvellement intégral du conseil municipal s'il intervient avant cette échéance, les personnes dont les noms figurent dans l'annexe ci-après.

**Article 2 :** le secrétaire général de la préfecture de la Mayenne et le maire de la commune sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Mayenne, affiché en mairie et mis en ligne sur le site internet de la mairie s'il existe.

Pour la préfète et par délégation,  
La directrice de la citoyenneté,

Françoise BRIDE

**Annexe à l'arrêté préfectoral du 2 juin 2023 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales dans la commune d'IZE :**

Conseiller municipal titulaire : Mme Carine VALMY épouse JACQUEMIN, née le 8 novembre 1978 à Saint-Louis (La Réunion), responsable logistique, domiciliée La Jouardière à Izé (Mayenne) ;

Délégué de l'administration titulaire : Mme Jacqueline GEORGET épouse DUVAL, née le 20 juillet 1957 à Andouillé (Mayenne), retraitée, domiciliée 2 rue du Maine à Izé (Mayenne) ;

Délégué désigné par le président du tribunal judiciaire de Laval titulaire : M. Pascal MORVAN, né le 9 février 1963 à Guérande (Loire-Atlantique), famille d'accueil, domicilié 538 chemin de Noire Fontaine à Izé (Mayenne) ;

Délégué désigné par le président du tribunal judiciaire de Laval suppléant : M. Didier FILOCHE, né le 17 novembre 1958 à Mayenne (Mayenne), retraité, domicilié 408 chemin des Bois à Izé (Mayenne).

Bureau de la réglementation générale et des  
élections

53-2023-06-02-00009

Arrêté du 2 juin 2023  
portant nomination des membres de la  
commission de contrôle chargée  
de la régularité des listes électorales de la  
commune de LA CROPTÉ



# PRÉFÈTE DE LA MAYENNE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction de la citoyenneté

**Arrêté du 2 juin 2023  
portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée  
de la régularité des listes électorales de la commune de LA CROPTÉ**

**La préfète,  
Chevalier de l'ordre national du Mérite,**

Vu le Code électoral, notamment ses articles L. 19 et R. 7 à R. 11 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 3 mai 2021 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales de la commune de La Cropte ;

Vu l'arrêté préfectoral du 2 mai 2023, régulièrement publié, portant délégation de signature à Madame Françoise BRIDE, directrice de la citoyenneté, à Mesdames et Monsieur les chefs de bureau de la direction de la citoyenneté ;

Vu les propositions du maire de la commune ;

Vu la désignation de ses représentants par le président du tribunal judiciaire de Laval ;

Considérant que les membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales de la commune doivent être renouvelés ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de la Mayenne ;

**ARRÊTÉ :**

**Article 1 :** sont désignées, à compter du 20 juin 2023, membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales de la commune de la Cropte pour une durée de trois ans ou jusqu'au prochain renouvellement intégral du conseil municipal s'il intervient avant cette échéance, les personnes dont les noms figurent dans l'annexe ci-après.

**Article 2 :** le secrétaire général de la préfecture de la Mayenne et le maire de la commune sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Mayenne, affiché en mairie et mis en ligne sur le site internet de la mairie s'il existe.

Pour la préfète et par délégation,  
La directrice de la citoyenneté,

Françoise BRIDE

**Annexe à l'arrêté préfectoral du 2 juin 2023 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales dans la commune de LA CROPTÉ :**

Conseiller municipal titulaire : Mme Christine DELAMARE, née le 22 août 1950 à Saïgon (Vietnam), retraitée, domiciliée 1 rue des Porteaux à La Cropte (Mayenne) ;

Conseiller municipal suppléant : Mme Lydie JACQUES, née le 9 mai 1973 à Alençon (Orne), employée de banque, domiciliée La Hodairie à La Cropte (Mayenne) ;

Délégué de l'administration titulaire : M. Anthony RAIMBAULT, né le 17 juillet 1984 à Alençon (Orne), agent territorial, domicilié 13 bis rue des Moissonneurs à La Cropte (Mayenne) ;

Délégué de l'administration suppléant : M. Stéphane BOQUET, né le 22 juin 1969 au Mans (Sarthe), contrôleur de gestion, domicilié 15 rue des Moissonneurs à La Cropte (Mayenne) ;

Délégué désigné par le président du tribunal judiciaire de Laval titulaire : M. Didier LAMBERT, né le 8 juin 1970 à Château-Gontier (Mayenne), technicien en mécanique de précision, domicilié 7 rue de la Vaige à La Cropte (Mayenne) ;

Délégué désigné par le président du tribunal judiciaire de Laval suppléant : M. Dominique GARDIANOT, né le 13 janvier 1953 à Buxerolles (Vienne), retraité, domicilié 2 rue de la Vaige à La Cropte (Mayenne).

Bureau de la réglementation générale et des  
élections

53-2023-06-27-00001

Arrêté du 27 juin 2023  
portant nomination des membres de la  
commission de contrôle chargée  
de la régularité des listes électorales de la  
commune de BAIS



# PRÉFÈTE DE LA MAYENNE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction de la citoyenneté

**Arrêté du 27 juin 2023  
portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée  
de la régularité des listes électorales de la commune de BAIS**

**La préfète,  
Chevalier de l'ordre national du Mérite,**

Vu le Code électoral, notamment ses articles L. 19 et R. 7 à R. 11 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 28 septembre 2020 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales de la commune de Bais ;

Vu l'arrêté préfectoral du 2 mai 2023, régulièrement publié, portant délégation de signature à Madame Françoise BRIDE, directrice de la citoyenneté, à Mesdames et Monsieur les chefs de bureau de la direction de la citoyenneté ;

Vu les propositions du maire de la commune ;

Vu la désignation de ses représentants par le président du tribunal judiciaire de Laval ;

Considérant que les membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales de la commune doivent être renouvelés ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de la Mayenne ;

**A R R E T E :**

**Article 1 :** sont désignées, à compter du 27 juin 2023, membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales de la commune de Bais pour une durée de trois ans ou jusqu'au prochain renouvellement intégral du conseil municipal s'il intervient avant cette échéance, les personnes dont les noms figurent dans l'annexe ci-après.

**Article 2 :** le secrétaire général de la préfecture de la Mayenne et le maire de la commune sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Mayenne, affiché en mairie et mis en ligne sur le site internet de la mairie s'il existe.

Pour la préfète et par délégation,  
La directrice de la citoyenneté,

Françoise BRIDE

**Annexe à l'arrêté préfectoral du 27 juin 2023 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales dans la commune de BAIS :**

Conseiller municipal titulaire : M. Dominique GESLIN, né le 1<sup>er</sup> janvier 1957 à Voutré (Mayenne), retraité, domicilié 2 rue de l'Europe à Bais (Mayenne) ;

Conseiller municipal suppléant : Mme Catherine FILOCHE née ANDRE, née le 20 décembre 1954 à Villaines la Juhel (Mayenne), retraitée, domiciliée 35 chemin de la Ligerie à Bais (Mayenne) ;

Délégué de l'administration titulaire : Mme Nathalie MARTINEAU née PELLUOIN, née le 3 novembre 1966 à Alençon (Orne), agricultrice, domiciliée 955 chemin de Montoursier à Bais (Mayenne) ;

Délégué de l'administration suppléant : Mme Marie-Madeleine GOUSSIN née DUPONT, née le 7 septembre 1956 à Saint-Denis-de-Gastines (Mayenne), retraitée, domiciliée 37 résidence du Montaigu à Bais (Mayenne) ;

Délégué désigné par le président du tribunal judiciaire de Laval titulaire : M. Michel RAUTUREAU, né le 29 octobre 1956 à Paris 10<sup>ème</sup> (Paris), retraité, 12 rue Henri Quentin à Bais (Mayenne) ;

Délégué désigné par le président du tribunal judiciaire de Laval suppléant : M. Henri BECHE, né le 29 décembre 1955 à Arquenay (Mayenne), retraité, domicilié 41, résidence du Montaigu à Bais (Mayenne).



Bureau de la réglementation générale et des  
élections

53-2023-06-27-00003

Arrêté du 27 juin 2023  
portant nomination des membres de la  
commission de contrôle chargée  
de la régularité des listes électorales de la  
commune de LA BACONNIERE



# PRÉFÈTE DE LA MAYENNE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction de la citoyenneté

**Arrêté du 27 juin 2023  
portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée  
de la régularité des listes électorales de la commune de LA BACONNIERE**

**La préfète,  
Chevalier de l'ordre national du Mérite,**

Vu le Code électoral, notamment ses articles L. 19 et R. 7 à R. 11 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 21 juin 2021 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales de la commune de La Baconnière ;

Vu l'arrêté préfectoral du 2 mai 2023, régulièrement publié, portant délégation de signature à Madame Françoise BRIDE, directrice de la citoyenneté, à Mesdames et Monsieur les chefs de bureau de la direction de la citoyenneté ;

Vu les propositions du maire de la commune ;

Considérant que les membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales de la commune doivent être renouvelés ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de la Mayenne ;

**ARRETE :**

Article 1 : sont désignées, à compter du 27 juin 2023, membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales de la commune de La Baconnière pour une durée de trois ans ou jusqu'au prochain renouvellement intégral du conseil municipal s'il intervient avant cette échéance, les personnes dont les noms figurent dans l'annexe ci-après.

Article 2 : le secrétaire général de la préfecture de la Mayenne et le maire de la commune sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Mayenne, affiché en mairie et mis en ligne sur le site internet de la mairie s'il existe.

Pour la préfète et par délégation,  
la directrice de la citoyenneté,

Françoise BRIDE

**Annexe à l'arrêté préfectoral du 27 juin 2023 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales dans la commune de LA BACONNIERE :**

Trois conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal, liste « Dessinons avec vous la Baconnière de demain »

- Mme Véronique CROISSANT, née le 3 octobre 1979 à Laval (Mayenne), technicienne qualité, domiciliée 4 allée des Tilleuls à La Baconnière (Mayenne) ;
- Mme Aurélie JARRY, née le 2 novembre 1981 à Château-Gontier (Mayenne), comptable, domiciliée 6 impasse de Bel Air à La Baconnière (Mayenne) ;
- Mme Angélique PRATS, née le 17 juin 1982 à Vitré (Ille-et-Vilaine), assistante ressources humaines, domiciliée 3 impasse de Bellevue à La Baconnière (Mayenne).

Deux conseillers municipaux appartenant à la deuxième liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal, liste « Ensemble, poursuivons la dynamique »

- Mme Aude LEZORAINE, née le 29 mars 1980 à Pabu (Côte D'Armor), gestionnaire ressources humaines, domiciliée 14 rue des Mimosas à La Baconnière (Mayenne) ;
- M. Jean-Claude QUETTIER, né le 11 février 1957 à La Baconnière (Mayenne), retraité, domicilié 18 impasse des Bouleaux à La Baconnière (Mayenne).

Bureau de la réglementation générale et des  
élections

53-2023-06-27-00004

Arrêté du 27 juin 2023  
portant nomination des membres de la  
commission de contrôle chargée  
de la régularité des listes électorales de la  
commune de MAYENNE



# PRÉFÈTE DE LA MAYENNE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction de la citoyenneté

**Arrêté du 27 juin 2023  
portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée  
de la régularité des listes électorales de la commune de MAYENNE**

**La préfète,  
Chevalier de l'ordre national du Mérite,**

Vu le Code électoral, notamment ses articles L. 19 et R. 7 à R. 11 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 20 octobre 2020 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales de la commune de Mayenne ;

Vu l'arrêté préfectoral du 2 mai 2023, régulièrement publié, portant délégation de signature à Madame Françoise BRIDE, directrice de la citoyenneté, à Mesdames et Monsieur les chefs de bureau de la direction de la citoyenneté ;

Vu les propositions du maire de la commune ;

Considérant que les membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales de la commune doivent être renouvelés ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de la Mayenne ;

**ARRETE :**

Article 1 : sont désignées, à compter du 27 juin 2023, membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales de la commune de Mayenne pour une durée de trois ans ou jusqu'au prochain renouvellement intégral du conseil municipal s'il intervient avant cette échéance, les personnes dont les noms figurent dans l'annexe ci-après.

Article 2 : le secrétaire général de la préfecture de la Mayenne et le maire de la commune sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Mayenne, affiché en mairie et mis en ligne sur le site internet de la mairie s'il existe.

Pour la préfète et par délégation,  
la directrice de la citoyenneté,

Françoise BRIDE

**Annexe à l'arrêté préfectoral du 27 juin 2023 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales dans la commune de MAYENNE :**

Trois conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal, liste « Agir pour Mayenne avec vous »

- Mme Marie-Thérèse ES SAYEH née KERVEADOU, née le 1<sup>er</sup> décembre 1963 à Lorient (Morbihan), retraitée, domiciliée 6 rue des Capucins à Mayenne (Mayenne) ;

- Mme Michelle THEVARD, née le 13 février 1960 à Carelles (Mayenne), retraitée, domiciliée 21, résidence du Gravier à Mayenne (Mayenne) ;

- Mme Jeanne LEBOURDAIS née GIBON, née le 4 mars 1951 à La Croixille (Mayenne), retraitée, domiciliée 140 rue Lamartine à Mayenne (Mayenne).

Un conseiller municipal appartenant à la deuxième liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal, liste « Mayenne s'écrit ensemble »

- Mme Francine ANGOT née DEROUET, née le 13 septembre 1960 à Mayenne (Mayenne), retraitée, domiciliée 30 impasse des Fauvettes à Mayenne (Mayenne) ;

Un conseiller municipal appartenant à la troisième liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal, liste « Mayenne 2.0 Un avenir connecté »

- M. Josselin CHOUZY, né le 2 juillet 1977 à Amiens (Somme), pompier professionnel, domicilié 15 rue de la Madeleine à Mayenne (Mayenne).

Bureau de la réglementation générale et des  
élections

53-2023-06-27-00005

Arrêté du 27 juin 2023  
portant nomination des membres de la  
commission de contrôle chargée  
de la régularité des listes électorales de la  
commune de MEZANGERS



# PRÉFÈTE DE LA MAYENNE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction de la citoyenneté

**Arrêté du 27 juin 2023  
portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée  
de la régularité des listes électorales de la commune de MEZANGERS**

**La préfète,  
Chevalier de l'ordre national du Mérite,**

Vu le Code électoral, notamment ses articles L. 19 et R. 7 à R. 11 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 12 novembre 2020 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales de la commune de Mézangers ;

Vu l'arrêté préfectoral du 2 mai 2023, régulièrement publié, portant délégation de signature à Madame Françoise BRIDE, directrice de la citoyenneté, à Mesdames et Monsieur les chefs de bureau de la direction de la citoyenneté ;

Vu les propositions du maire de la commune ;

Vu la désignation de ses représentants par le président du tribunal judiciaire de Laval ;

Considérant que les membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales de la commune doivent être renouvelés ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de la Mayenne ;

**A R R E T E :**

**Article 1 :** sont désignées, à compter du 27 juin 2023, membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales de la commune de Mézangers pour une durée de trois ans ou jusqu'au prochain renouvellement intégral du conseil municipal s'il intervient avant cette échéance, les personnes dont les noms figurent dans l'annexe ci-après.

**Article 2 :** le secrétaire général de la préfecture de la Mayenne et le maire de la commune sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Mayenne, affiché en mairie et mis en ligne sur le site internet de la mairie s'il existe.

Pour la préfète et par délégation,  
La directrice de la citoyenneté,

Françoise BRIDE



**Annexe à l'arrêté préfectoral du 27 juin 2023 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales dans la commune de MEZANGERS :**

Conseiller municipal titulaire : Mme Nicole LAUNAY, née le 29 août 1946 à Champgeneteux (Mayenne), retraitée, domiciliée 14 rue des Ormeaux à Mézangers (Mayenne) ;

Conseiller municipal suppléant : Mme Sylvie OLLIVIER, née le 6 mars 1977 à Laval (Mayenne), responsable de magasin, domiciliée 3 route de la Bouverie à Mézangers (Mayenne) ;

Délégué de l'administration titulaire : M. Gilbert TAUPIN, né le 20 juillet 1959 à Mézangers (Mayenne), retraité, domicilié 10 route d'Evron à Mézangers (Mayenne) ;

Délégué de l'administration suppléant : M. Jean-Paul GOUAILLIER, né le 6 octobre 1951 à Jublains (Mayenne), retraité, domicilié à Bahay à Mézangers (Mayenne) ;

Délégué désigné par le président du tribunal judiciaire de Laval titulaire : M. Daniel GESBERT, né le 27 janvier 1953 à Mézangers (Mayenne), retraité, domicilié 5 rue de la Vigne à Mézangers (Mayenne) ;

Délégué désigné par le président du tribunal judiciaire de Laval suppléant : Mme Christine BOSSE, née le 11 juillet 1965 à Argentan (Orne), conseillère en immobilier, domiciliée 2 rue des Juifs à Mézangers (Mayenne).

Bureau de la réglementation générale et des  
élections

53-2023-06-27-00006

Arrêté du 27 juin 2023  
portant nomination des membres de la  
commission de contrôle chargée  
de la régularité des listes électorales de la  
commune de SAINT-AIGNAN-SUR-ROE



# PRÉFÈTE DE LA MAYENNE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction de la citoyenneté

**Arrêté du 27 juin 2023  
portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée  
de la régularité des listes électorales de la commune de SAINT-AIGNAN-SUR-ROE**

**La préfète,  
Chevalier de l'ordre national du Mérite,**

Vu le Code électoral, notamment ses articles L. 19 et R. 7 à R. 11 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 8 octobre 2020 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales de la commune de Saint-Aignan-sur-Roë ;

Vu l'arrêté préfectoral du 2 mai 2023, régulièrement publié, portant délégation de signature à Madame Françoise BRIDE, directrice de la citoyenneté, à Mesdames et Monsieur les chefs de bureau de la direction de la citoyenneté ;

Vu les propositions du maire de la commune ;

Vu la désignation de ses représentants par le président du tribunal judiciaire de Laval ;

Considérant que les membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales de la commune doivent être renouvelés ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de la Mayenne ;

**ARRETE :**

**Article 1 :** sont désignées, à compter du 27 juin 2023, membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales de la commune de Saint-Aignan-sur-Roë pour une durée de trois ans ou jusqu'au prochain renouvellement intégral du conseil municipal s'il intervient avant cette échéance, les personnes dont les noms figurent dans l'annexe ci-après.

**Article 2 :** le secrétaire général de la préfecture de la Mayenne et le maire de la commune sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Mayenne, affiché en mairie et mis en ligne sur le site internet de la mairie s'il existe.

Pour la préfète et par délégation,  
La directrice de la citoyenneté,

Françoise BRIDE

**Annexe à l'arrêté préfectoral du 27 juin 2023 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales dans la commune de SAINT-AIGNAN-SUR-ROË :**

Conseiller municipal titulaire : M. Michel PAILLARD, né le 16 janvier 1952 à Saint-Aignan-sur-Roë (Mayenne), retraité, domicilié 49 résidence du Chêne à Saint-Aignan-sur-Roë (Mayenne) ;

Délégué de l'administration titulaire : Mme Sylvie LANDELLE née MAHE, née le 12 décembre 1963 à Laval (Mayenne), professeur de musique, domiciliée 4 rue Pasteur à Saint-Aignan-sur-Roë (Mayenne) ;

Délégué désigné par le président du tribunal judiciaire de Laval titulaire : Mme Irène HERMANIER née PRIoux, née le 24 mai 1953 à Craon (Mayenne), retraitée, domiciliée 220 route de Pouancé à Saint-Aignan-sur-Roë (Mayenne).

Bureau de la réglementation générale et des  
élections

53-2023-06-27-00007

Arrêté du 27 juin 2023  
portant nomination des membres de la  
commission de contrôle chargée  
de la régularité des listes électorales de la  
commune de SAINT-AIGNAN-SUR-ROE



# PRÉFÈTE DE LA MAYENNE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction de la citoyenneté

**Arrêté du 27 juin 2023  
portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée  
de la régularité des listes électorales de la commune de la Bazouge-de-Chéméré**

**La préfète,  
Chevalier de l'ordre national du Mérite,**

Vu le Code électoral, notamment ses articles L. 19 et R. 7 à R. 11 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 3 mai 2021 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales de la commune de la Bazouge-de-Chéméré ;

Vu l'arrêté préfectoral du 2 mai 2023, régulièrement publié, portant délégation de signature à Madame Françoise BRIDE, directrice de la citoyenneté, à Mesdames et Monsieur les chefs de bureau de la direction de la citoyenneté ;

Vu les propositions du maire de la commune ;

Vu la désignation de ses représentants par le président du tribunal judiciaire de Laval ;

Considérant que les membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales de la commune doivent être renouvelés ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de la Mayenne ;

## **ARRÊTE :**

**Article 1 :** sont désignées, à compter du 27 juin 2023, membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales de la commune de la Bazouge-de-Chéméré pour une durée de trois ans ou jusqu'au prochain renouvellement intégral du conseil municipal s'il intervient avant cette échéance, les personnes dont les noms figurent dans l'annexe ci-après.

**Article 2 :** le secrétaire général de la préfecture de la Mayenne et le maire de la commune sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Mayenne, affiché en mairie et mis en ligne sur le site internet de la mairie s'il existe.

Pour la préfète et par délégation,  
La directrice de la citoyenneté,

Françoise BRIDE

**Annexe à l'arrêté préfectoral du 27 juin 2023 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales dans la commune de la Bazouge-de-Chéméré :**

Conseiller municipal titulaire : Mme Carine COLLET, née le 31 octobre 1979 à Laval (Mayenne), technicienne chargée de qualité, domiciliée 1 rue de la Source à la Bazouge-de-Chéméré (Mayenne) ;

Conseiller municipal suppléant : Mme Noëlla MASSEROT, née le 16 décembre 1976 à Laval (Mayenne), agent service hospitalier qualifié, domiciliée 23 rue d'Alsace à la Bazouge-de-Chéméré (Mayenne) ;

Délégué de l'administration titulaire : Mme Thérèse LECLERC, née le 31 août 1966 à Laval (Mayenne), agent de production, domiciliée 4 rue de la Soudayère à La Bazouge-de-Chéméré (Mayenne) ;

Délégué de l'administration suppléant : M. Philippe MARTIN, né le 23 mai 1953 à Sedan (Ardennes), retraité, domicilié La Marchandière à la Bazouge-de-Chéméré (Mayenne) ;

Délégué désigné par le président du tribunal judiciaire de Laval titulaire : Mme Marie-Monique VEILLE, née le 17 août 1962 à Chéméré-le-Roi (Mayenne), retraitée, domiciliée 13 rue de l'Etang à la Bazouge-de-Chéméré (Mayenne) ;

Délégué désigné par le président du tribunal judiciaire de Laval suppléant : Mme Odile BORGHELOT, née le 12 avril 1960 à Laval (Mayenne), retraitée, domiciliée au lieu-dit Herblain à la Bazouge-de-Chéméré (Mayenne).

Bureau de la réglementation générale et des  
élections

53-2023-06-27-00002

Arrêté du 27 juin 2023  
portant nomination des membres de la  
commission de contrôle chargée  
de la régularité des listes électorales de la  
commune d ANDOUILLE





# PRÉFÈTE DE LA MAYENNE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction de la citoyenneté

**Arrêté du 27 juin 2023  
portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée  
de la régularité des listes électorales de la commune d'ANDOUILLE**

**La préfète,  
Chevalier de l'ordre national du Mérite,**

Vu le Code électoral, notamment ses articles L. 19 et R. 7 à R. 11 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 22 juillet 2020 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales de la commune d'Andouillé ;

Vu l'arrêté préfectoral du 2 mai 2023, régulièrement publié, portant délégation de signature à Madame Françoise BRIDE, directrice de la citoyenneté, à Mesdames et Monsieur les chefs de bureau de la direction de la citoyenneté ;

Vu les propositions du maire de la commune ;

Considérant que les membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales de la commune doivent être renouvelés ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de la Mayenne ;

**ARRETE :**

Article 1 : sont désignées, à compter du 27 juin 2023, membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales de la commune d'Andouillé pour une durée de trois ans ou jusqu'au prochain renouvellement intégral du conseil municipal s'il intervient avant cette échéance, les personnes dont les noms figurent dans l'annexe ci-après.

Article 2 : le secrétaire général de la préfecture de la Mayenne et le maire de la commune sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Mayenne, affiché en mairie et mis en ligne sur le site internet de la mairie s'il existe.

Pour la préfète et par délégation,  
la directrice de la citoyenneté,

Françoise BRIDE

**Annexe à l'arrêté préfectoral du 27 juin 2023 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales dans la commune d'ANDOUILLÉ :**

Trois conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal, liste « Andolléens, construisons ensemble notre avenir »

- M. François-Noël HANGOUËT, né le 21 septembre 1955 à Segré (Maine-et-Loire), retraité, domicilié 31 rue de Bretagne à Andouillé (Mayenne) ;

- M. Louis COULON, né le 26 novembre 1957 à Andouillé (Mayenne), retraité, domicilié La Roptière à Andouillé (Mayenne) ;

- Mme Brigitte BLANCHARD, née le 21 décembre 1957 à Laval (Mayenne), retraitée, domiciliée La Grande Beaudonnière à Andouillé (Mayenne).

Deux conseillers municipaux appartenant à la deuxième liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal, liste « Ensemble pour Andouillé »

- Mme Sophie LETERRIER, née le 9 juillet 1969 à Barentin (Seine-Maritime), éducatrice spécialisée, domiciliée Le Tertre Méral à Andouillé (Mayenne) ;

- M. Patrice HURALT, né le 9 novembre 1966 au Mans (Sarthe), fonctionnaire territorial, domicilié à Jouet à Andouillé (Mayenne).

Bureau de la réglementation générale et des  
élections

53-2023-06-27-00008

Arrêté du 27 juin 2023  
portant nomination des membres de la  
commission de contrôle chargée  
de la régularité des listes électorales de la  
commune de la Bazouge-de-Chéméré



# PRÉFÈTE DE LA MAYENNE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction de la citoyenneté

**Arrêté du 27 juin 2023  
portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée  
de la régularité des listes électorales de la commune de COURCITÉ**

**La préfète,  
Chevalier de l'ordre national du Mérite,**

Vu le Code électoral, notamment ses articles L. 19 et R. 7 à R. 11 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 1<sup>er</sup> septembre 2020 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales de la commune de Courcité ;

Vu l'arrêté préfectoral du 2 mai 2023, régulièrement publié, portant délégation de signature à Madame Françoise BRIDE, directrice de la citoyenneté, à Mesdames et Monsieur les chefs de bureau de la direction de la citoyenneté ;

Vu les propositions du maire de la commune ;

Vu la désignation de ses représentants par le président du tribunal judiciaire de Laval ;

Considérant que les membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales de la commune doivent être renouvelés ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de la Mayenne ;

**ARRETE :**

**Article 1 :** sont désignées, à compter du 27 juin 2023, membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales de la commune de Courcité pour une durée de trois ans ou jusqu'au prochain renouvellement intégral du conseil municipal s'il intervient avant cette échéance, les personnes dont les noms figurent dans l'annexe ci-après.

**Article 2 :** le secrétaire général de la préfecture de la Mayenne et le maire de la commune sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Mayenne, affiché en mairie et mis en ligne sur le site internet de la mairie s'il existe.

Pour la préfète et par délégation,  
La directrice de la citoyenneté,

Françoise BRIDE

**Annexe à l'arrêté préfectoral du 27 juin 2023 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales dans la commune de COURCITE :**

Conseiller municipal titulaire : M. Christophe POTTIER, né le 28 mars 1964 à Mayenne (Mayenne), chaudronnier, domicilié la Vannerie Saint Aubin à Courcité (Mayenne) ;

Conseiller municipal suppléant : M. François GASSIN, né le 14 février 1969 à Montauban (Tarn et Garonne), président directeur général, domicilié 3 Groslay à Courcité (Mayenne) ;

Délégué de l'administration titulaire : M. Alain DOUILLET, né le 7 septembre 1951 à Courcité (Mayenne), retraité, domicilié à Les Demeurés à Courcité (Mayenne) ;

Délégué désigné par le président du tribunal judiciaire de Laval titulaire : M. Joseph FORET, né le 10 août 1940 à Châtillon-sur-Colmont (Mayenne), retraité, domicilié 4 rue du Stade à Courcité (Mayenne) ;